

## Evolution entre 1985 et 2013 du risque des accidents du travail dans le secteur privé en Belgique.

Le nombre d'accidents du travail est influencé par plusieurs facteurs. Certains sont mesurables : le nombre de travailleurs exposés au risque d'accidents, le type d'activités des secteurs économiques, la nature de l'emploi (manuel ou intellectuel) des travailleurs, l'âge des salariés sachant que les plus jeunes ont une fréquence élevée d'accidents alors que les conséquences des accidents pour les plus âgés sont plus importantes. Pour d'autres facteurs, comme l'amélioration des conditions de travail, l'évolution de la législation ou les politiques de prévention mises en place dans les secteurs et dans les entreprises, si on peut présumer de leur effet positif sur le risque d'accident, il n'existe pas (encore) d'indicateurs qui permettraient d'établir une corrélation entre leur évolution et l'évolution du risque.

### Changements profonds dans le paysage économique depuis 1985.

Entre 1985 et 2013, le paysage économique de la Belgique, avec ici, pour indicateur, l'emploi dans les secteurs d'activités, a bien changé. Entre ces deux dates, le nombre de postes de travail a augmenté de 41%<sup>1</sup>. Cette augmentation n'a pas été répartie de manière uniforme entre les secteurs. Le secteur des industries transformatrices des métaux, de construction de machines et d'automobiles et les autres industries manufacturières (produits alimentaires, textile, bois, papier...) (Code NACE-70, divisions 3 et 4), ont vu décroître le nombre de leurs travailleurs.

Si le volume de l'emploi a faiblement augmenté dans les secteurs de la construction et des transports (Code NACE-70, divisions 5 et 7), sa croissance a été importante dans le secteur du commerce et de la restauration (Code NACE-70, division 6) et il a littéralement explosé dans le secteur des banques, assurances et services aux entreprises (dont le travail intérimaire et le nettoyage <sup>2</sup>) et dans le secteur de la santé et des services à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9) (Graphique 1).

En 1985, les plus grands pourvoyeurs d'emploi étaient les secteurs du commerce et de la restauration (Code NACE-70, division 6), de l'industrie (Code NACE-70, divisions 3 et 4) et des autres services à la collectivité (Code NACE-70, division 9).

En 2013, trois secteurs dominant largement : outre l'importance des secteurs du commerce et la restauration (Code NACE-70, division 6) dont le niveau se stabilise entre 2003 et 2013, on observe la croissance toujours en cours des secteurs des services aux entreprises et à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9).

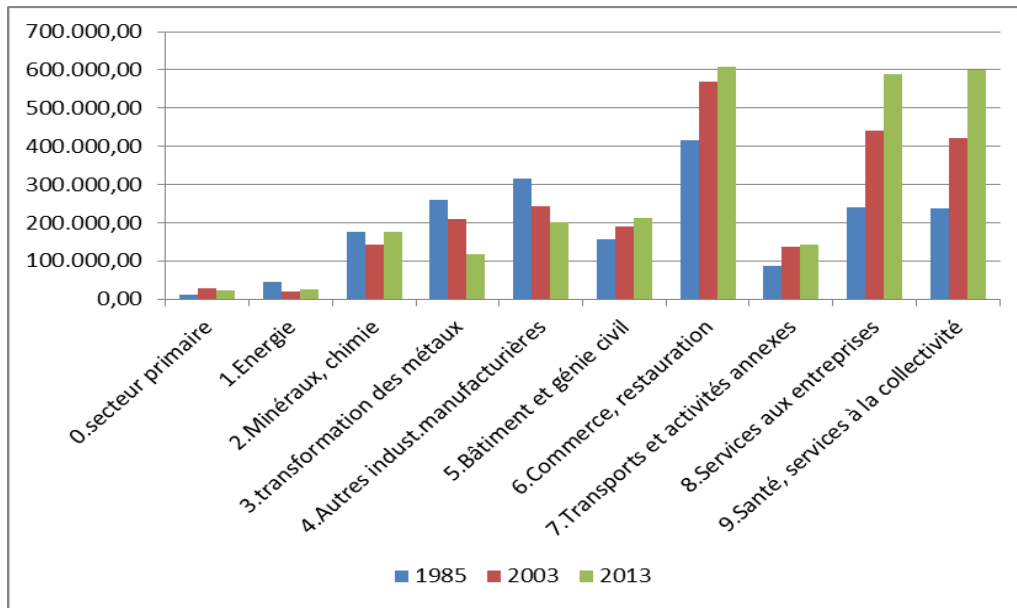
---

<sup>1</sup> Sources : ONSS

<sup>2</sup> Le secteur du nettoyage (NACE 2008- 812) qui, en 1985, était classé dans la division 9 « Autres services », a été mis, pour les besoins de cette étude, dans la division 8 « Activités de services et de soutien », comme c'est le cas actuellement.

## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 1 -Evolution du nombre de postes de travail dans les secteurs (Divisions du Nace 70) ; 1985-2003-2013



### Les employés sont devenus majoritaires

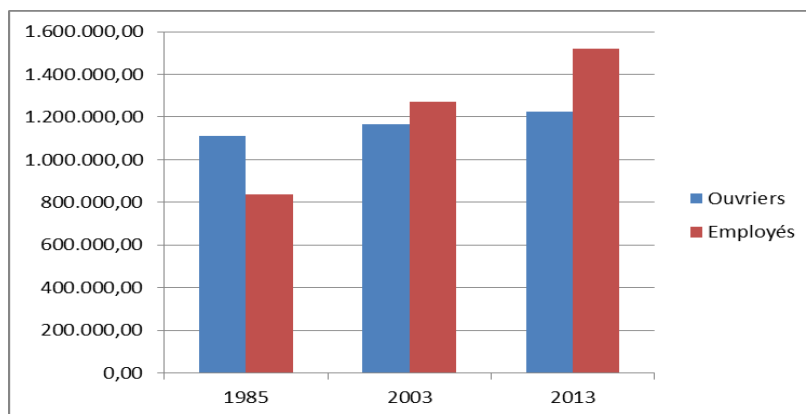
Cette évolution a un impact global sur le type d'emploi : les besoins en termes de main-d'œuvre dans les entreprises considérées dans leur ensemble ont changé. Alors qu'ils constituaient 43% de l'emploi en 1985, les employés sont majoritaires en 2013 (55%).

Le secteur de l'industrie manufacturière (Code NACE-70, divisions 3 et 4) a perdu plus de la moitié de ses ouvriers (233.000 postes de travail en moins). Dans le secteur de l'énergie et de l'eau (Code NACE-70, division 1), le nombre d'ouvriers s'est réduit à une peau de chagrin avec la disparition de l'extraction du charbon.

Par contre, bien que l'emploi du secteur des services aux entreprises et à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9) soit majoritairement employé en 2013 (65%), on a assisté dans ces secteurs à une croissance du nombre d'ouvriers : le nombre de postes de travail d'ouvriers y est passé de 152.600 à 412.500 entre 1985 et 2013. Il s'agit essentiellement de postes de travail dans les secteurs du nettoyage, du travail intérimaire et de l'action sociale sans hébergement (Code NACE 2008 81, 78 et 88). Ces ouvriers ne sont plus occupés par les mêmes activités professionnelles, ni dans les mêmes conditions de travail que leurs homologues de 1985

## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 2 – Evolution du nombre de postes de travail – secteur privé- catégorie professionnelle- 1985-2013

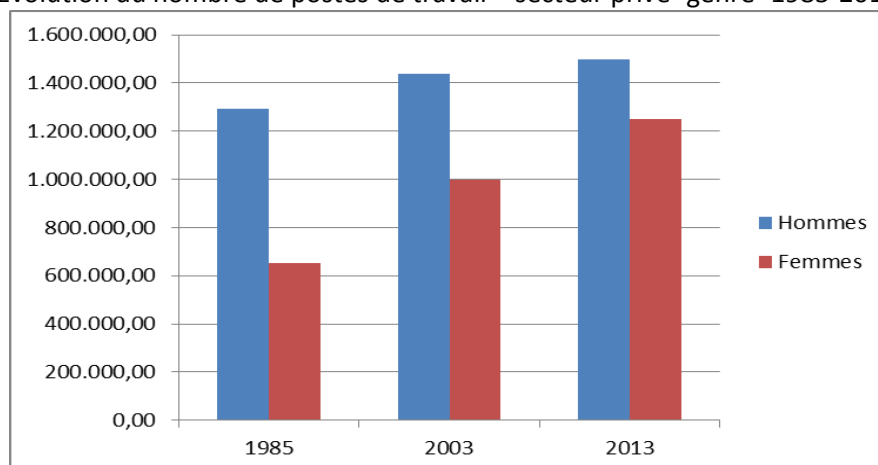


### La mixité s'impose progressivement dans l'emploi.

L'emploi s'est également féminisé davantage au cours de la période : les femmes occupent aujourd'hui 45% des postes de travail contre 33% en 1985. Alors que le volume de l'emploi masculin a augmenté de 16% entre 1985 et 2013, le volume de l'emploi féminin a fait un bond de 92% au cours de la même période.

Si le nombre de femmes, comme celui des hommes diminue dans l'industrie (Code NACE-70, divisions 3 et 4), leur importance s'est considérablement accrue dans le secteur des services aux entreprises et à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9) qui comprend, notamment, les banques et assurances, les activités juridiques et comptables ainsi que les activités de nettoyage, l'action sociale, les activités médico-sociales et la santé). Elles y ont en effet conforté leur majorité en passant de 56% en 1985 à 64% du volume total des postes de travail en 2013.

Graphique 3 - Evolution du nombre de postes de travail – secteur privé- genre- 1985-2013



### La population active a vieilli entre 2003 et 2013

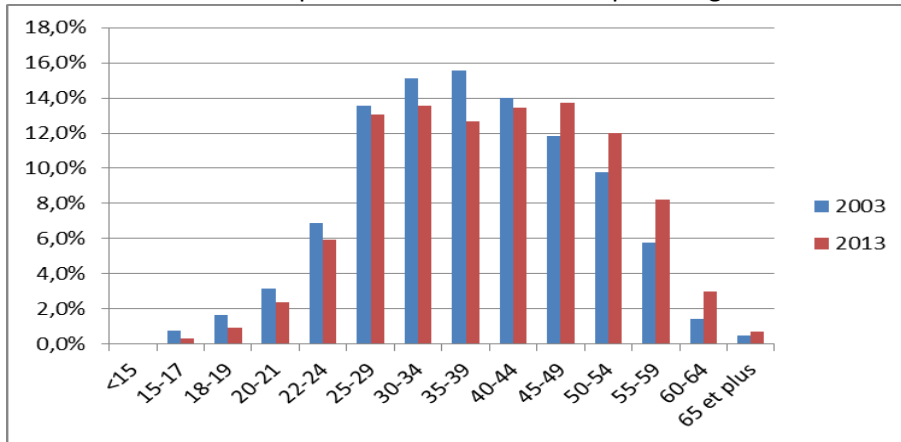
La comparaison des pyramides des âges de 2003<sup>3</sup> et de 2013 donne une indication sur le vieillissement actuel de la population active. Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, le pourcentage des

<sup>3</sup> La distribution des postes de travail en fonction de l'âge n'est disponible à l'ONSS qu'à partir de 2003

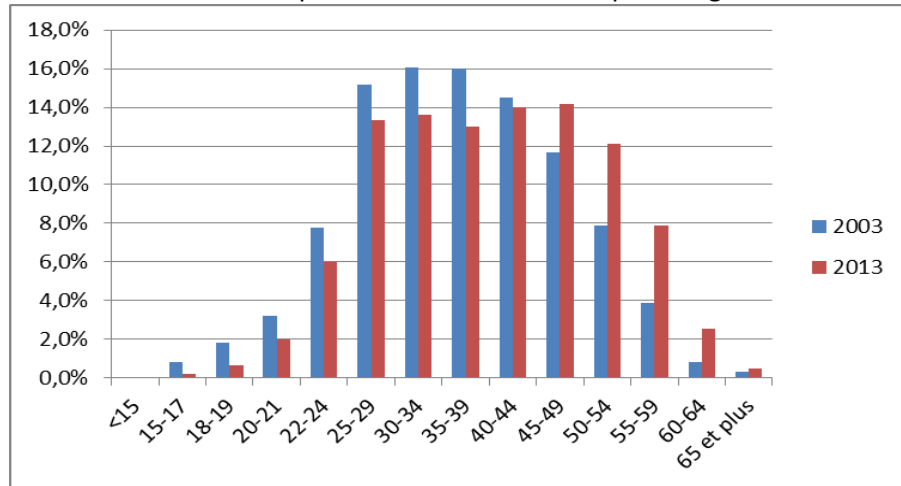
## Fonds des accidents du travail – août 2014

travailleurs les plus âgés (45 ans et plus) est supérieur en 2013, tant chez les hommes que chez les femmes, à ce qu'il était en 2003.

Graphique 4 - Evolution du nombre de postes de travail –secteur privé - âge- hommes 2003-2013



Graphique 5 - Evolution du nombre de postes de travail –secteur privé- âge- femmes- 2003-2013

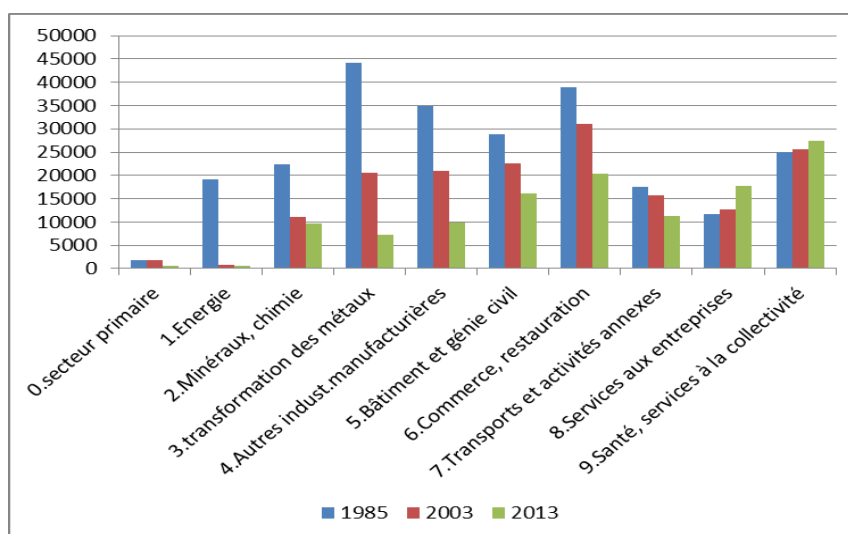


**Entre 1985 et 2013, les accidents du travail ont évolué à la baisse tant en chiffres absolus qu'en valeurs relatives.**

Entre 1985 et 2013, le nombre d'accidents des ouvriers et des employés sur le lieu du travail a diminué de moitié (245.083 accidents en 1985 ; 123.788 accidents en 2013).

## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 6 -Evolution du nombre des accidents dans les secteurs (Divisions du Nace 70) ; 1985-2003-2013



Cette diminution s'observe dans tous les secteurs, avec une intensité variable, à l'exception des secteurs des services aux entreprises et à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9). L'accroissement global des accidents dans ces deux secteurs est dû notamment au nombre croissant d'accidents de travailleurs intérimaires et des travailleurs dans le secteur du nettoyage (32% des accidents du total des 2 secteurs en 2013).

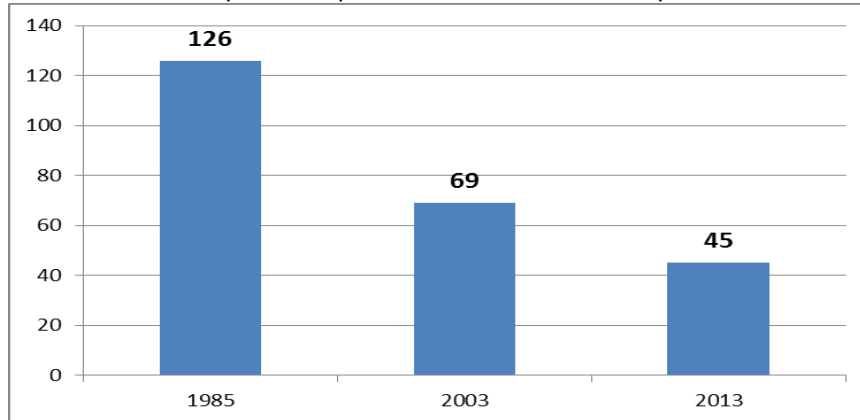
Les diminutions les plus fortes du nombre des accidents sont observées dans le secteur de l'industrie (exploitation des richesses minières et des sources d'énergie et transformation des matières premières en produits finis -Code NACE-70, divisions 1, 2, 3 et 4). Il s'agit des secteurs qui, comme on l'a vu au graphique 1, ont perdu des emplois à l'exception du secteur de l'extraction et transformation des minéraux (Code NACE-70, division 2).

Viennent ensuite les secteurs du bâtiment, du commerce et de la restauration et des transports (Code NACE-70, divisions 5, 6 et 7), qui bien que l'emploi y ait augmenté, voient diminuer le nombre d'accidents, cependant dans une moindre mesure que celle observée dans le secteur de l'industrie.

Si le nombre d'accidents, en chiffres absolus, a diminué entre 1985 et 2013, on enregistre également une diminution en valeurs relatives. Ainsi, si on comptait pour l'ensemble du secteur privé 126 accidents pour 1000 postes de travail, le taux est tombé à 45 accidents pour 1000 postes de travail en 2013.

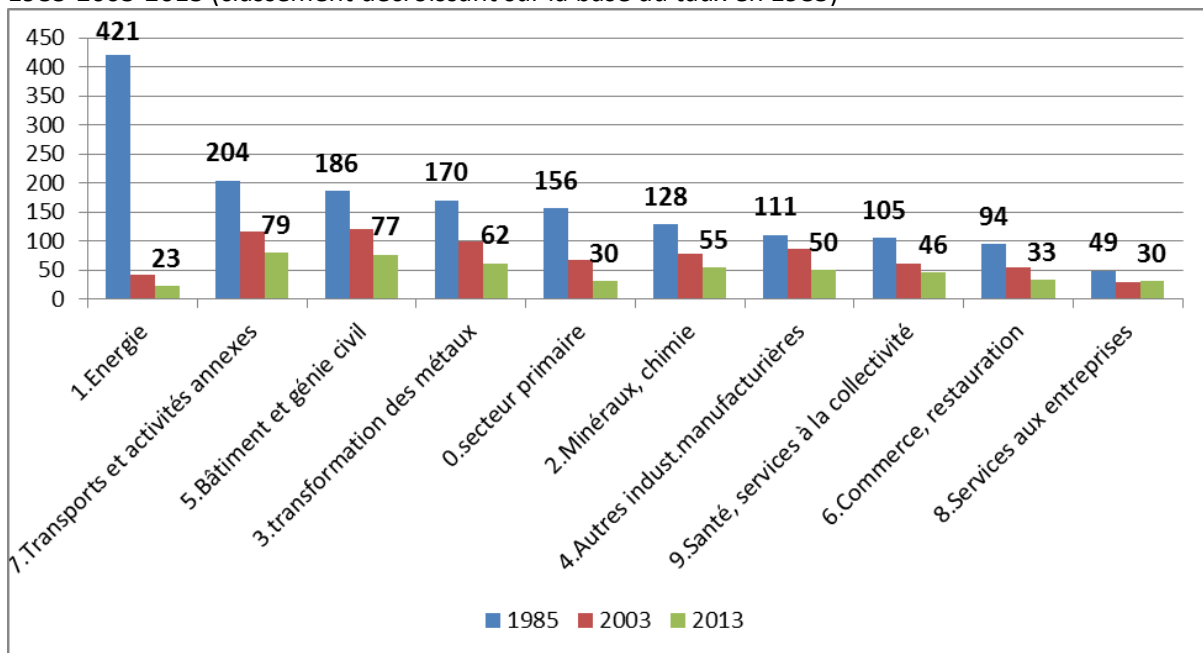
## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 7- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail – secteur privé- 1985-2003-2013



Le taux d'accidents par 1000 postes de travail diminue dans tous les secteurs. Le secteur des services aux entreprises (Code NACE-70, division 8), dont les taux, par ailleurs sont les plus bas, a la plus faible décroissance. On note également la chute impressionnante du taux dans le secteur de l'énergie avec la fin de l'extraction et l'agglomération de la houille (Code NACE-70, division 1).

Graphique 8- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail dans les secteurs (Divisions du Nace 70 - 1985-2003-2013 (classement décroissant sur la base du taux en 1985)



### Diminution du risque d'accidents tant chez les ouvriers que chez les employés

Le risque d'accident est nettement plus élevé chez les travailleurs manuels, généralement repris dans la catégorie professionnelle des ouvriers, que chez les autres travailleurs. La nature de leur travail explique naturellement cela.

Entre 1985 et 2013, l'emploi est devenu majoritairement employé (graphique 2). Dans tous les secteurs à deux exceptions près, la part des employés dans l'emploi est croissante au cours de la période. Dans le secteur primaire (Code NACE-70, division 0), le pourcentage des employés est resté bas (7%) et stable. Dans la secteur des services aux entreprises (Code NACE-70, division 8), les employés restent

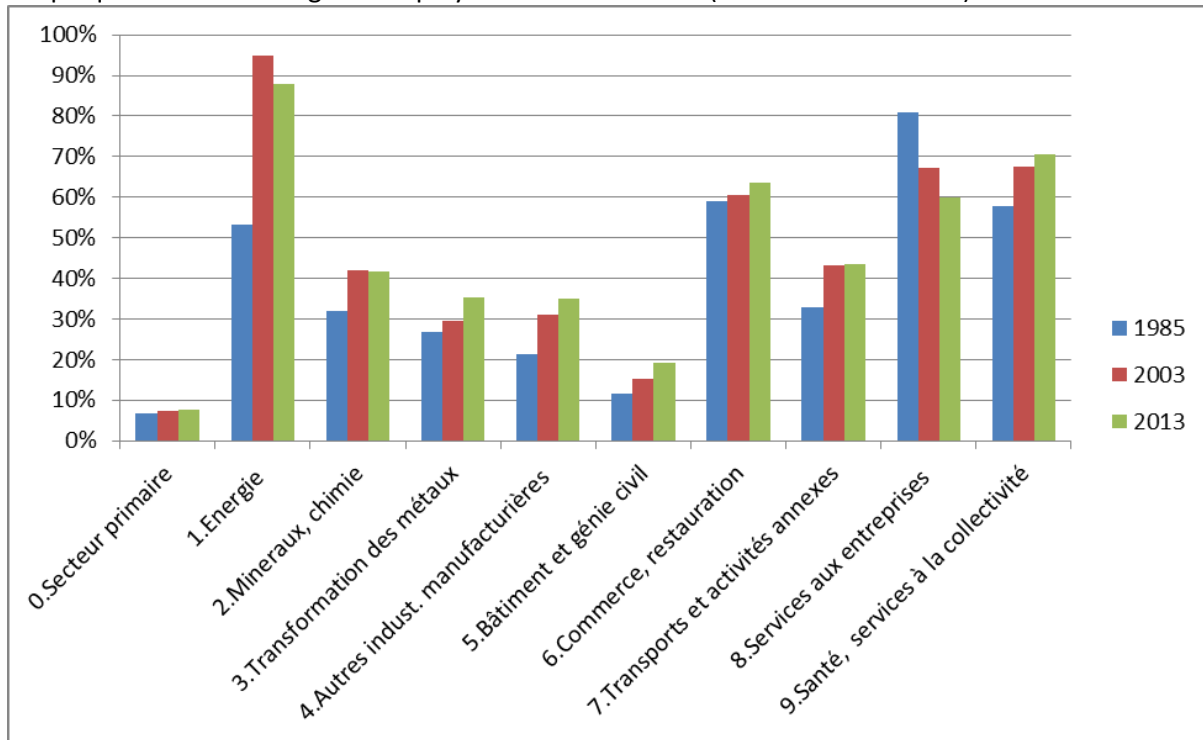
## Fonds des accidents du travail – août 2014

majoritaires mais leur pourcentage est descendu de 81% en 1985 à 60% en 2013. Cette évolution résulte de l'émergence des secteurs majoritairement ouvriers de l'intérim et du nettoyage.

Cet accroissement du personnel ouvrier dans ce secteur explique pourquoi la diminution du taux des accidents par 1000 postes de travail n'y est pas aussi forte que dans les autres secteurs (graphique 8).

Dans le secteur de l'énergie (Code NACE-70, division 1), la disparition de l'extraction et de la transformation du charbon a entraîné une diminution importante de l'emploi ouvrier qui ne représente plus que 12% du total de l'emploi dans le secteur en 2013 contre 47% en 1985.

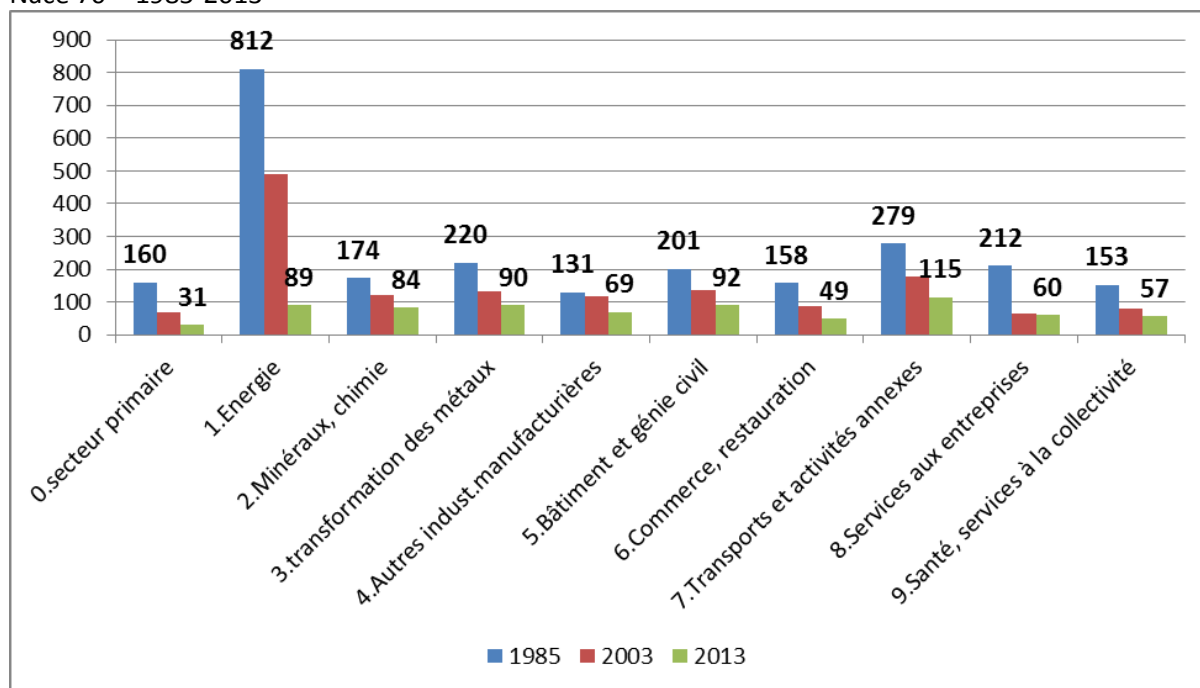
Graphique 10- Pourcentages d'employés dans les secteurs (Divisions du Nace 70) - 1985-2003-2013



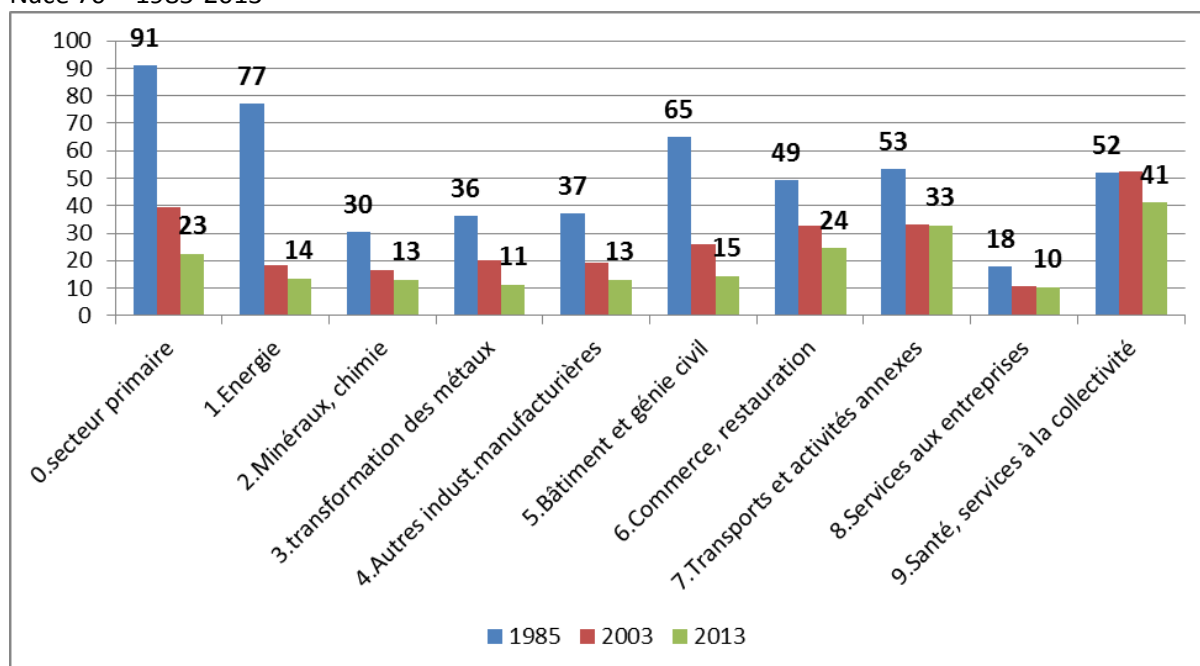
Lorsque l'on pousse l'analyse plus loin et que l'on compare l'évolution du taux des accidents par 1.000 postes de travail entre 1985 et 2013 pour chacune des deux catégories professionnelles, on observe une diminution du taux tant chez les ouvriers que les employés dans chacun des secteurs.

## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 11- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail **ouvriers** dans les secteurs (Divisions du Nace 70 - 1985-2013



Graphique 12- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail **employés** dans les secteurs (Divisions du Nace 70 - 1985-2013



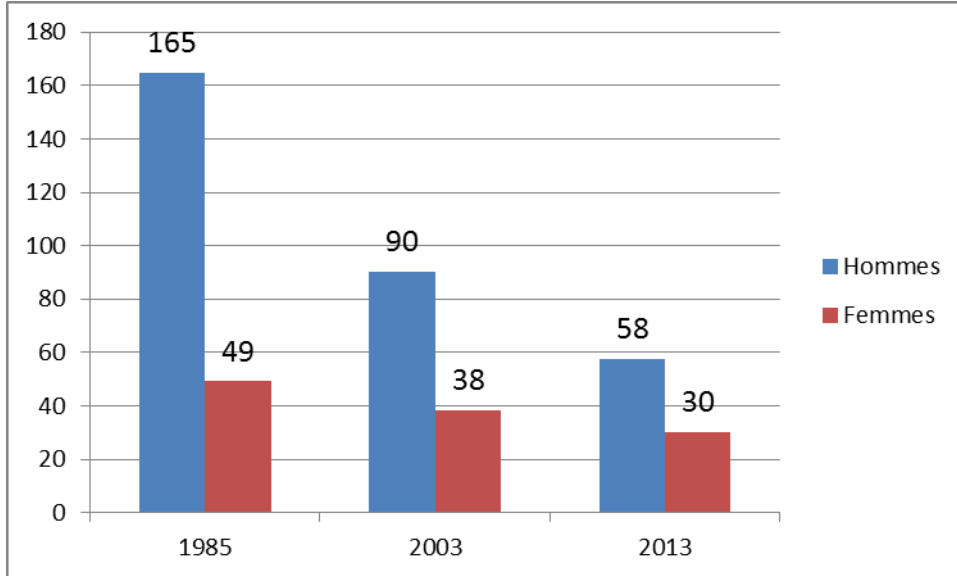
### L'augmentation des femmes dans les entreprises n'a pas d'effet négatif sur leur risque d'accident.

L'emploi s'est davantage féminisé au cours de la période observée (graphique 3). Parmi les travailleuses, les employées qui étaient déjà majoritaires en 1985 (59%) ont conforté cette majorité (69% en 2013). Cet accroissement de la présence des femmes dans les entreprises n'a pas eu d'influence négative sur leur risque d'accident, puisque le taux d'accident par 1000 postes de travail diminue entre 1985 et 2013 pour chacun des genres.



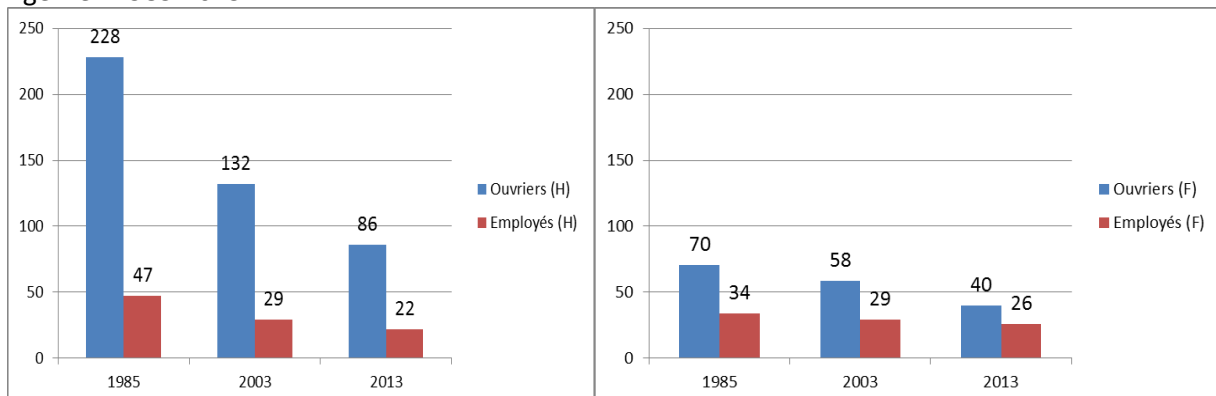
## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 13- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail –secteur privé – genre- 1985-2003-2013



Si on observe l'évolution du taux d'accidents en fonction du genre et de la catégorie professionnelle, on constate que, tant chez les hommes que chez les femmes, les taux diminuent dans chaque catégorie professionnelle (graphique 14)

Graphique 14- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail – secteur privé – catégorie professionnelle - genre- 1985-2013



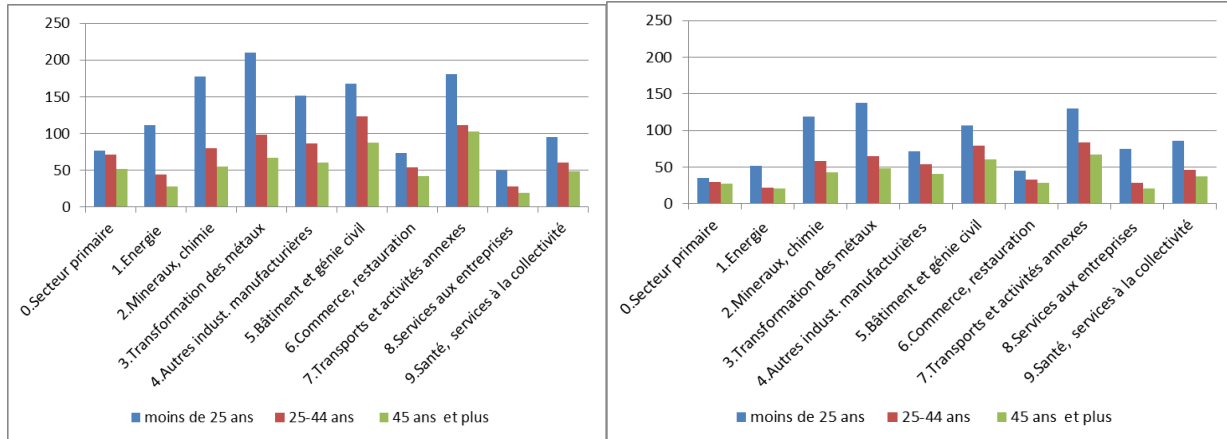
**Le taux des accidents diminue, de manière générale, dans toutes les classes d'âge entre 2003 et 2013.**

Plus le travailleur est jeune, plus la fréquence des accidents est élevée. L'analyse des accidents de 2003 et de 2013 le confirme, et cela quel que soit le secteur comme on peut le voir dans le graphique 15 reprenant la distribution des taux d'accidents par 1000 postes de travail selon les secteurs et l'âge des victimes.

La comparaison des taux pour les accidents de 2003 et les accidents de 2013, montre également en 2013, une diminution générale de ces taux pour chaque classe d'âge et dans chaque secteur, à l'exception du secteur des services aux entreprises. Dans ce service, le taux des moins de 25 ans est supérieur en 2013 tandis que ce taux est resté stable pour les deux autres classes d'âge.

## Fonds des accidents du travail – août 2014

Graphique 15- Nombre d'accidents par 1000 postes de travail – âge – 2003 et 2013



### Conclusion :

1) Cette étude a porté sur l'évolution entre 1985 et 2013 des accidents survenus sur le lieu du travail et a replacé cette évolution dans le contexte des changements économiques observés au cours de la période en prenant l'emploi (postes de travail) comme indicateur de ces changements.

Si le risque d'accident du travail peut être traduit en chiffres absolus (nombre d'accidents), il est nécessaire, pour en avoir une meilleure perception, de relativiser ces données en les mettant en relation avec le nombre de travailleurs exposés aux risques des accidents (postes de travail<sup>4</sup>). En effet, toute chose restant égale par ailleurs, l'accroissement de l'emploi entraîne une augmentation du nombre des accidents et inversement. Le calcul d'un taux d'accidents permet de neutraliser ce mécanisme.

2) Ont été pris en compte tous les accidents, quelles que soient leurs conséquences (absence ou non d'incapacité temporaire ou permanente). En effet, la construction des bases de données utilisées n'a pas été faite, pour 1985 et les deux autres années, en suivant exactement la même méthodologie en ce qui concerne la classification des accidents selon leur gravité (incapacité temporaire, incapacité permanente). En conséquence, pour éviter de comparer des données qui ne sont pas strictement comparables, l'étude s'est limitée à analyser l'évolution portant sur l'ensemble des accidents.

L'étude portant davantage sur la fréquence des accidents et non sur la gravité peut influencer les conclusions. En effet il convient de garder à l'esprit que, si la fréquence des accidents diminue avec l'âge<sup>5</sup>, la gravité des conséquences des accidents, quant à elle, augmente avec l'âge. Ce qui ne peut pas être démontré dans le cadre de cette étude.<sup>6</sup>

3) Plusieurs variables ont été examinées

<sup>4</sup> Sources: l'ONSS

<sup>5</sup> Voir "Les accidents du travail et l'âge des victimes" sur le site du FAT : [http://www.faofat.fgov.be/site\\_fr/stats\\_etudes/etudes/risques/risques.html](http://www.faofat.fgov.be/site_fr/stats_etudes/etudes/risques/risques.html)

<sup>6</sup> Voir sur le site du FAT les rapports statistiques de 2010 et de 2012 du secteur privé pour ce qui concerne l'évaluation de la gravité des accidents [http://www.faofat.fgov.be/site\\_fr/stats\\_etudes/rapport\\_stat/rapport\\_stat.html](http://www.faofat.fgov.be/site_fr/stats_etudes/rapport_stat/rapport_stat.html)

## Fonds des accidents du travail – août 2014

3.1) Les secteurs d'activités : Pour pouvoir comparer les différentes époques, il a été nécessaire, afin d'assurer la comparabilité de la distribution de l'emploi des 3 années, d'utiliser la même nomenclature, à savoir le NACE-70 qui était en usage en 1985.

Il apparaît du graphique 1 que les secteurs de l'extraction du charbon et de l'industrie (Code NACE-70, divisions 1, 3 et 4) ont disparu ou sont en régression en termes de postes de travail. Par contre 2 secteurs émergent nettement au cours de la période : les secteurs des services aux entreprises et à la collectivité (Code NACE-70, divisions 8 et 9).

3.2) Les catégories professionnelles : La nature de l'emploi a changé progressivement entre 1985 et 2013. Le rapport s'est inversé. Le nombre d'employés a augmenté plus rapidement que le nombre d'ouvriers au point que les employés sont devenus majoritaires.

Le nombre d'ouvriers a continué à croître, mais pas de manière uniforme à travers les secteurs. A côté de la disparition de postes de travail dans les secteurs industriels, on observe une augmentation importante d'ouvriers dans les services : s'il s'agit toujours de travailleurs manuels, ces salariés n'exercent plus les mêmes activités et ne travaillent plus dans les mêmes conditions que les ouvriers de 1985.

3.3) le genre : les femmes occupent une part croissante dans l'emploi. Leur présence est particulièrement importante dans le secteur des services où elles sont largement majoritaires.

3.4) L'âge : la période observée ici est relativement courte (2003-2013). Cependant, il apparaît clairement que la population active a vieilli : que ce soit chez les femmes ou chez les hommes, la part relative des travailleurs de 45 ans et plus est plus importante en 2013 qu'en 2003.

Entre 1985 et 2013, le nombre d'accidents a été réduit de moitié. La diminution concerne tous les secteurs à l'exception de celui des services (Code NACE-70, divisions 8 et 9). Cette diminution est logique dans les secteurs dont l'emploi a diminué. Par contre, cette explication ne peut être donnée pour les secteurs dont l'emploi reste croissant (secteurs du bâtiment, du commerce, de la restauration et des transports (Code NACE-70, divisions 5, 6 et 7). Dans les secteurs des services, l'augmentation des accidents s'explique par la croissance de l'emploi et par l'émergence notamment des secteurs du travail intérimaire et du nettoyage.

Si les accidents du travail ont diminué en nombre, ils ont également diminué en valeurs relatives : on observe une diminution du taux des accidents (par 1000 postes de travail), et cela dans tous les secteurs d'activités, chez les ouvriers et les employés, chez les hommes et chez les femmes et dans les différentes classes d'âge.

En résumé, l'évolution positive du risque d'accident du travail peut s'expliquer, pour une part importante, par le glissement d'une société industrielle vers une société orientée vers les services et moins « dangereuse » et par la mutation d'un emploi « manuel », et donc davantage à risque, vers un emploi « intellectuel », bénéficiant de conditions de travail plus sécurisées.

Entre 1985 et 2013, on a assisté à l'émergence des secteurs des services aux entreprises et à la collectivité, et à l'intérieur de ces secteurs, à l'accroissement de la part des ouvriers (et surtout des ouvrières). L'augmentation de la part de ce type de travailleurs n'a cependant pas eu d'influence négative au niveau des taux des secteurs.